



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SIVRY

Du Mardi 30 août 2022

L'an deux mil vingt-deux, le Mardi 30 août, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SIVRY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale, sous la présidence de M. Denis MATHIEU, Maire.

	Présent/présente	Absent/Absente	Procuration à :
BACH Sophie	X		
BACART Eric	X		
CLAUSSE Frédérique		X	
FAVARON Bruno	X		
FRITSCH Jacques	X		
HABERT Vincent	X		
HORBACZ Sébastien	X		
MATHIEU Denis	X		
MAILLET Danielle		X	
THOUVENIN Myriam	X		

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance M Jacques FRITSCH

Ordre du Jour :

- Modification tarification de la location de la salle des Fêtes
- Désignation nouveau délégué Titulaire au SIS des Côtes de Moivrons
- Renouvellement Adhésion MMD 54
- Approbation du Rapport de la CLECT de la CCSGC
- Convention mise à disposition Salle des Fêtes à la CCSGC
- Fête de fin d'année de nos aînés
- Divers

1) Modification tarifaire de la location de la salle des Fêtes

Le maire propose de revoir les tarifs de la salle des Fêtes en augmentant les locations pour les nouvelles demandes de location qui seront signés à compter du 1 septembre 2022.

Voici les tarifs proposés :

Résident à Sivry :

- Week-end **200€** + caution **350€** + électricité (**0.20€/Kwh**)
(du vendredi à partir de 16h jusqu'au lundi maximum 10h ou dimanche soir)
- Réunion, vin d'honneur, goûter : **100€** + caution **350€** + électricité (**0.20€/Kwh**)
- Location gratuite pour un enterrement + caution **350€** + électricité (**0.20€/Kwh**)

Extérieur à Sivry :

- Week-end : **340€** + caution **350€** + électricité (**0.20€/Kwh**)
(du vendredi à partir de 16h jusqu'au lundi maximum 10h ou dimanche soir)
- Réunion, vin d'honneur, enterrement, goûter : **120€** + caution **350€** + électricité (**0.20€/Kwh**)

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les nouveaux tarifs pour les nouveaux contrats de location signés à compter du 1^{er} septembre 2022.

2) Désignation nouveau délégué Titulaire au SIS des Côtes de Moivrons

Suite à la démission de Mme CLAUSSE Frédérique au sein du SIS des Côtes de Moivrons, nous devons nommer un nouveau délégué titulaire au syndicat afin qu'il puisse faire les élections pour nommer un nouveau président.

Le maire demande qui veut représenter la commune, un candidat se présente M Jacques FRITSCH mais demande d'être suppléant et que M Denis MATHIEU passe Titulaire.

Après le vote par bulletin, à l'unanimité le conseil municipal nomme comme délégué au SIS des Côtes de Moivrons à compter du 30/08/2022 :

- Mme Myriam THOUVENIN – Titulaire
- M Denis MATHIEU - Titulaire
- M Jacques FRITSCH – Suppléant

3) Renouvellement adhésion MMD 54

Après avoir pris connaissance du renouvellement de la convention de prestation proposée par MMD54 en partenariat avec le département, à savoir la possibilité d'adhérer à un regroupement de commande pour la réalisation de travaux de voirie et dépendances sur le territoire de Val de Lorraine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'**unanimité** :

- de recourir à cette prestation pour un coût de 110€ HT (132€ TTC)
- d'autoriser le maire à signer la convention de groupement de commande avec le département de Meurthe et Moselle.

4) Approbation du Rapport quinquennal de la CLECT de la CCSGC

Le rapport a été transmis par mail le 24/08/2022 aux conseillers municipaux.

Préambule explicatif :

Conformément au 2^o du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, « tous les cinq ans, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'établissement public de coopération intercommunale.

Ce rapport a donné lieu à un débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI, en date du 7 juillet 2022 et a été approuvé par l'assemblée délibérante de la communauté de communes, à l'unanimité.

Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunal. »

Les transferts de compétences concernées sont :

- 2018 : la Gémapi
- 2019 : les eaux pluviales
- 2019 : le SPANC
- 2019 : le scolaire
- 2019 : l'éclairage public

L'objectif de ce rapport est de présenter les attributions de compensation 2019 – 2021 et la cohérence entre les calculs initiaux de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), et la réalité financière des charges assumées par la Communauté de Communes et les communes.

Chaque conseil municipal doit ensuite se prononcer sur le rapport de la CLECT dans un délai de trois mois à compter de la transmission de celui-ci par le président de la commission.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts,

VU le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes de Seille et Grand Couronné à la suite de sa réunion du 14 Juin 2022, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,

CONSIDERANT qu'il appartient aux communes membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEILLE ET GRAND COURONNE d'approuver le rapport quinquennal de la CLECT à la majorité qualifiée, à savoir les deux tiers au moins des conseillers municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale afin de permettre au conseil communautaire de fixer les montants des attributions de compensation de chaque commune,

Madame, Monsieur le Maire, demande au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du rapport quinquennal 2022 de la CLECT de la communauté de communes de Seille et Grand Couronné.

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **D'APPROUVER/DE REFUSER** le rapport quinquennal 2022 de la CLECT de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEILLE ET GRAND COURONNE du 14 Juin 2022 tel que présenté en annexe, et l'application des montants des attributions de compensation proposés dans celui-ci.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération.

5) Convention avec la CCSGC pour la mise a disposition de la salle des Fêtes pour des réunions :

Le maire Denis MATHIEU rappelle que la communauté de communes sollicite régulièrement les communes du territoire pour l'organisation des différentes réunions (conseils, commissions, copil etc...)

Par délibération en date du 7 juillet 2022 , la communauté de communes propose d'indemniser les communes metatnt à disposition leurs salles pour leur frais de fonctionnement (électricité, chauffage ...) à raison de 15€ par réservation.

La commune de SIVRY adressera à la CCSGC un titre de recettes annuel regroupant l'ensemble des manifestations organisées dans les salles mises à disposition.

Il est proposé d'autoriser le maire à signer une convention de mise à disposition de salles avec communauté de communes Seille et grand couronné

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Autorise le maire à signer la convention de mise à disposition de salles pour les réunions de la communauté de communes

6) Fêtes de fin d'année de nos aînées :

Le maire demande que le conseil municipal se positionne sur une sortie ou un cadeau pour nos aînées pour leur fin d'année.

Le conseil municipal va réfléchir sur une idée de repas avec animation dans le courant du mois de décembre mais qui serait organisé dans la salle des fêtes de Sivry pour les aînées de la commune de 65 ans et plus.

Tout reste à se déterminer pour un vote de validation au prochain conseil municipal.

7) DIVERS

Illumination de Noël : SVT va transmettre son catalogue prochainement, à définir si on les mets ou pas vu la conjoncture de l'inflation actuelle....

Forêt : Nous allons nous rapprocher de l'ONF pour les droits de faire en forêt pour du privé.

Eclairage public : L'Economie sur l'éclairage public avec une diminution de l'intensité des leds ou le passage comme dans les communes du bassin de Pompey à une extinction de l'éclairage la nuit de minuit à 5h30 du matin ??? Sujet en cours.

Panneaux manquants : les panneaux seront mis en place début septembre.

Fin du Conseil municipal à 21h20.

Denis MATHIEU, Maire

